

Arrêté N° 2024-412

**portant renouvellement de Mme Marie PREAU en qualité de chargée de mission
pour la stratégie scientifique dans le domaine de la santé**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** l'arrêté 2024-215 du 18 juin 2024 portant renouvellement de Mme Marie PREAU en qualité de chargée de mission pour la stratégie scientifique dans le domaine de la santé et la lettre de mission afférente pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Arrête :

- Article 1 :** Madame Marie PREAU, Professeure des Universités, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission pour la stratégie scientifique dans le domaine de la santé conformément aux termes de la lettre de mission jointe en annexe du présent arrêté.
- Article 2 :** L'équivalence horaire annuelle est fixée à 96hETD, proratisée, dans le cadre du renouvellement de cette mission.
- Article 3 :** Cette mission, renouvelée à compter du 1^{er} septembre 2024, prendra fin avec le mandat de la Présidente de l'Université.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2024